

**Mémoire du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
Déposé dans le cadre des
Consultations publiques sur le Schéma d'aménagement et de développement
Agglomération de Québec
Août 2017**



Figure 72: SÉQUENCES VISUELLES, PERCÉES VISUELLES ET PANORAMAS DE L'UNITÉ DE PAYSAGE 6 (LES VILLAS POST-MODERNES)



Nous désirons, par la présente, intervenir sur deux points précis du projet de Schéma d'aménagement et de développement :

1. Milieux naturels d'intérêt

À l'instar de nombreuses autres villes nord-américaines et européennes, Québec doit s'engager dans un développement durable de son territoire en densifiant les quartiers à revitaliser et en protégeant ses milieux naturels d'intérêt. Les villes aspirant au titre de villes vertes ont toutes comme objectif de protéger leurs milieux naturels d'intérêt en tenant compte du fait qu'ils doivent être répartis dans la trame urbaine de telle sorte que chaque habitant puisse en avoir à proximité de chez lui. **Un minimum de 12% du territoire urbanisé protégé sous forme d'espaces naturels arborés insérés dans la trame urbaine serait un objectif à insérer dans le SAD.**

Plusieurs des milieux inventoriés dans le *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* publié en 2005 ne sont pas encore protégés, certains étant même menacés par des projets de développement immobilier. Les derniers chiffres publiés démontrent que la Ville de Québec ne posséderait à l'heure actuelle qu'environ 5.7% de son territoire sous forme de milieux naturels d'intérêt protégés dont la moitié de cette superficie est constituée de battures. L'acquisition de tous les terrains privés situés dans les milieux naturels du *Répertoire* de 2005, soit environ 1,300 hectares à acquérir, lui permettrait d'atteindre 8% du territoire en milieux naturels d'intérêt protégés. À ceci pourraient s'ajouter des milieux naturels d'intérêt non répertoriés comme les milieux humides du secteur Chaudière.

Nous considérons qu'il est de toute première importance de protéger la qualité de vie et la santé des citoyens de la ville de Québec en s'assurant qu'ils puissent vivre à proximité de milieux naturels d'intérêt. Pour ce faire, nous demandons à la Ville de Québec d'entamer son virage vert en faisant les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de tous les milieux inscrits au *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* de 2005 et d'y ajouter ceux qui ont été identifiés par la suite en vue d'atteindre l'objectif minimal de 12%.

Ainsi, l'abandon du boisé Neilson dans la liste des territoires d'intérêt écologique de l'annexe 3 nous apparaît injustifiée et aller à l'encontre d'un développement favorable à la santé des citoyens. **Nous demandons l'ajout de ce boisé à la liste de l'annexe 7 et à la carte DC-8 du SAD pour les raisons suivantes :**

- le boisé Neilson est un boisé remarquable classé dans le *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* ;
- 23 organismes environnementaux, citoyens et socio-communautaires ont signé une déclaration commune en juin 2010 demandant à la Ville de Québec de protéger tous les milieux naturels classés au *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* afin d'atteindre l'objectif d'au moins 12% du territoire en milieux naturels d'intérêt protégés ;
- le boisé Neilson héberge des massifs forestiers dont la valeur écologique a été catégorisée de très élevée par la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel l'arrondissement dans son recueil « *Milieux naturels d'intérêt de l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent* » publié en 2012 ;
- ce boisé urbain représente une aire de 24 hectares dont la superficie actuelle favorise une grande biodiversité ;

- le boisé Neilson est situé à proximité de deux autres grands boisés de conservation (boisés Marly et des Compagnons) et que cette proximité favorise la connectivité et le maintien d'une grande biodiversité ;
- cet espace vert se situe à proximité du fleuve St-Laurent et qu'il contribue à l'écosystème de la vallée du St-Laurent;
- il héberge une population de salamandre à 4 orteils, une espèce susceptible d'être menacée dont ce boisé représente la distribution la plus nord-est de cette espèce ;
- ce boisé héberge des peuplements forestiers anciens dont des chênaies et pessières centenaires et des prucheraies bicentenaires.
- ce boisé héberge des prucheraies anciennes identifiées par le Dr Jean Bousquet et qualifiées de rares, dont l'âge de 260 ans du plus vieux spécimen fut confirmé par le Dr Normand Villeneuve, ingénieur forestier au Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec ;
- plusieurs de ces pruches anciennes furent qualifiées de remarquables par Suzanne Hardy, botaniste et auteure du livre « Nos champions, les arbres remarquables de la capitale » ;
- le boisé Neilson héberge les derniers milieux humides du promontoire de Québec ;
- aucune étude exhaustive d'inventaire pour les oiseaux et les mammifères n'a été menée dans ce boisé mais qu'une étude préliminaire faite par le Club ornithologique de Québec a identifié la présence de 50 espèces d'oiseaux dont des nids de buse à épaulette et d'épervier de Cooper ;
- deux espèces rares de macromycètes furent identifiées dans ce boisé par le Dr Christian Godbout, ing. f. MSc PhD ;
- ce grand espace vert, en captant les eaux de fortes pluies, limite les déversements d'eaux contaminées dans le fleuve et la nécessité de construire de coûteux bassins de rétention d'eau de pluie;
- les massifs forestiers de ce boisé captent des tonnes de polluants atmosphériques par année et qu'ils contribuent ainsi à la santé physique des citoyens ;
- ces massifs forestiers en captant du CO₂ et en abaissant la température environnante participent à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur ;
- ce boisé urbain est très fréquenté par la population locale tel que l'atteste la présence de nombreux sentiers informels et les constats des auteurs du *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* ;
- à la suite à l'adoption du *Plan particulier d'urbanisme du Plateau centre de Ste-Foy*, un centre-ville secondaire émergera dans les prochaines années à proximité du boisé Neilson et que les citoyens de ce nouveau noyau urbain devraient avoir accès à proximité d'eux à un réseau d'espaces naturels pour un développement urbain équilibré afin de maintenir leur santé physique et psychologique ;
- le tourisme naturel est en plein essor et qu'il est important de ne pas détruire notre capital naturel d'intérêt;
- la nature et le fleuve ont été identifiés en 2012 parmi les trois priorités les plus importantes de la vision de l'Office de tourisme de Québec ;
- la protection du boisée Neilson permettrait de constituer un circuit récréotouristique dans la Pointe-de-Sainte-Foy et de constituer ainsi le segment d'une future trame verte de proximité;
- des études médicales démontrent que la présence d'une trame verte de proximité permet de prévenir plusieurs maladies (maladies cardiaques, pathologies pulmonaires, obésité, hypertension, diabète, cancer et maladies mentales) au sein de la population.

Projet de parc habité pour la Pointe-de-Sainte-Foy/Cap-Rouge



2. Territoires d'intérêt historique et culturel

L'axe Grande Allée - chemin Saint-Louis, artère aux allures boisée et sinueuse, figurant parmi les plus anciennes au Québec, apparaît déjà sur les premières cartes géographiques de la région de Québec d'il y a 250 ans comme artère principale reliant Québec à ses faubourgs de Sillery et de Cap Rouge. En raison de cette fonction, cette artère portait le vocable de *chemin de Cap-Rouge* sur les cartes du début du XIX^{ème} siècle, au moment où l'artère rejoignait un grand nombre de vastes domaines dont certains ont survécu jusqu'à ce jour. Par ailleurs, l'axe Grande Allée - chemin Saint-Louis a été dénommé Chemin du Roy sur une bonne partie de sa longueur.

S'étalant sur huit kilomètres et sur plus de 300 ans d'histoire, l'artère relie une liste impressionnante de parcs, sites et maisons historiques. À titre d'exemples, citons le Vieux-Québec, le Musée national des Beaux-Arts, le Bois de Coulonge, Spencer Wood, Spencer Grange, la Villa Bagatelle, les grands domaines de l'arrondissement historique de Sillery anciennement occupés par les villas des marchands du bois du 19^{ème} siècle, le domaine Catarauqui, la villa Beauvoir, la villa Sous-les-bois, le cimetière Mount-Hermon, le cimetière Saint-Patrick, la Maison Hamel-Bruneau, la maison O'Gallagher, l'entrée du Parc Aquarium et la vue panoramique sur le Pont de Québec, l'entrée du parc de la plage Jacques-Cartier, le parc Cartier-Roberval et son site archéologique.

Depuis plusieurs années, **cette artère historique a subi à certains endroits de son parcours une dégradation environnementale, architecturale et paysagère inacceptable** qu'il faut stopper si la Ville de Québec et la province de Québec ne veulent pas perdre ce joyau historique unique. Plusieurs organismes citoyens ont demandé à maintes reprises la protection du paysage bâti et naturel de cet axe afin d'assurer une meilleure signalisation des multiples sites historiques et naturels que cet axe relie et de conserver sa beauté paysagère là où elle est encore présente, et de la restaurer là où elle a été amputée. Ces organismes ont également rappelé l'importance de tels sites naturels pour lutter contre les îlots de chaleur et pour la santé physique et psychologiques des citoyens.

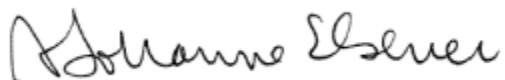
À l'été 2011, un inventaire réalisé par madame Suzanne Hardy a révélé la présence le long de l'axe Grand-Allée - chemin Saint-Louis de 308 arbres remarquables et 495 arbres patrimoniaux. Or, ces arbres de grande valeur historique et paysagère ne possèdent aucun statut réglementaire spécifique et tout nouvel aménagement ou construction peut signifier l'amputation irrémédiable d'une partie de ce paysage patrimonial et naturel.

Une étude de caractérisation et d'évaluation du secteur de la Grande Allée réalisée en 2011 par Bergeron Gagnon Inc. démontre la présence de plusieurs unités de paysage à valeur patrimoniale élevée.¹ Une étude de caractérisation du chemin Saint-Louis terminée en 2012 confirme la présence de plusieurs séquences visuelles, percées visuelles et unités de paysages dignes de mention, intéressants ou remarquables.²

En assurant une continuité entre plusieurs sites historiques et récréatifs, et avec une protection de ses valeurs esthétiques et une meilleure signalisation, cette artère pourrait constituer en elle-même un attrait majeur pouvant faire l'objet du développement de circuits récréo-touristiques, en plus des fonctions de voie cyclable verte qu'elle assure déjà. Ce projet n'est pas inusité puisque d'autres villes comme Ottawa et Vancouver ont de tels chemins classés avec une mise en valeur de leurs aspects naturels, paysagers et panoramiques (ex. Sussex Drive à Ottawa, Marine Drive à Vancouver).

Il nous apparaît important d'ajouter l'axe Grande Allée/chemin Saint-Louis à la Liste des territoires d'intérêt historique et culturel de l'Annexe 5 et d'insérer dans le SAD une orientation de protection des axes patrimoniaux et des paysages culturels telle que définie par la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*.

Mémoire signé par:



Johanne Elsener présidente
Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
Tél. 418-651-0505
Courriel : jelsener@live.ca

1

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/docs/caract_evaluation_grande_allée.pdf

² Morency et al, Caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis, Annexe\U, novembre 2012.